EN COMPLÉMENT, VOS 8 FORMATIONS À LA CARTE

Acquisition foncière et vente des terrains à construire

9 et 10 octobre 2006
20 et 21 novembre 2006

- Identifier chacune des étapes du processus d'acquisition foncière pour minimiser les risques de contentieux
- Optimiser la commercialisation des terrains aménagés

Lionel Roche, Avocat, Bignon Lebray & Associés

Monter une opération de logement social (en et hors ANRU)

23 et 24 octobre 2006

- Comprendre le rôle des différents acteurs de l'habitat public et privé pour optimiser les partenariats contractuels
- Identifier les sources de financement en fonction du type d'opération

Simon Bouvier, Consultant et Alain Moittié, Directeur, Paction

La fiscalité immobilière

12 et 13 juin 2006
9 et 10 octobre 2006

- Appréhender l'ensemble de la fiscalité de l'immeuble
- Déterminer le régime fiscal le plus approprié à vos investissements

Christophe Gerschel, Avocat, Alérion Société d'Avocats

La maîtrise foncière

16 et 17 octobre 2006
4 et 5 décembre 2006

- Savoir organiser une recherche foncière active
- Identifier l'ensemble des contraintes environnementales pouvant surgir lors d'une opération d'aménagement

Lionel Roche, Avocat, Bignon Lebray & Associés

Constituer un dossier ANRU

27 octobre 2006

- Monter et piloter efficacement votre dossier ANRU
- Maîtriser le règlement financier de l'ANRU

Simon Bouvier, Consultant et Alain Moittié, Directeur, Paction

Ventes d'immeubles : prévenir et gérer les risques contentieux

18 octobre 2006
6 décembre 2006

- Intégrer toutes les mutations récentes affectant le cadre de la vente immobilière (diagnostics obligatoires, changement d'usage…) pour en déjouer les écueils éventuels
- Renforcer la sécurité de vos avant-contrats et contrats de vente par une rédaction adaptée des clauses essentielles

Marie Maubert, Juriste, Étude Cheuvreux

Les nouvelles autorisations d'urbanisme

25 septembre 2006
20 novembre 2006

- Déterminer les incidences de la réforme des autorisations d'urbanisme, sur la constitution et l'instruction de vos projets d'aménagement
- Prévenir le contentieux par une meilleure gestion des autorisations d'urbanisme jusqu'à leurs complètes exécutions

Jérôme Lacrouts, Docteur en droit, Avocat au barreau de Nice

Opérations de rénovation urbaine

25 et 26 octobre 2006

- Cerner les enjeux juridiques, techniques et financiers des projets de rénovation urbaine
- Maîtriser le cadre juridique de la mise en œuvre des opérations d'habitat, d'aménagement et d'équipements

Grégory Berkovicz, Avocat, Cabinet Berkovicz et Virginie Thévenot, Spécialiste de la rénovation urbaine, Cabinet Berkovicz

CONTACT

Groupe Moniteur, Formations & Conférences
Tél. : 01 40 13 33 64 - Fax : 01 40 13 52 06

Programmes détaillés des formations en ligne sur www.lemoniteur-formations.com

Informations pratiques

Lieu de la conférence

Hôtel Lutétia
45, boulevard Raspail – 75006 Paris

Accès

Métro : Sèvres-Babylone (lignes 10 et 12)
ou Saint-Suplice (ligne 4)
Parking : Bon Marché

Participation

La journée **610 € HT** soit **729,56 € TTC**

Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, la documentation et la restauration (petit-déjeuner, pauses et déjeuner).
Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une convocation et une convention de formation simplifiée.
N° de déclaration : **11752227375**

Conditions générales de vente

1. Nos conditions générales de vente sont disponibles en intégralité sur simple demande ou sur notre site www.lemoniteur-formations.com. Elles figurent également au dos de la confirmation d'inscription qui est adressée au signataire de toute demande d'inscription.
2. Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, la documentation et la restauration (petit-déjeuner, pauses et déjeuner).
3. **Le règlement du prix** s'effectue :

- à l'inscription par chèque à l'ordre du Groupe Moniteur en mentionnant le titre de la conférence, les noms et prénoms du ou des participants
- par virement, sur présentation de la facture avec mention du numéro de la facture

Groupe Moniteur se réserve la possibilité de refuser l'accès à la conférence en cas de non paiement au jour de la conférence, à l'exception des personnels des organismes soumis aux règles de comptabilité publique.

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur la facture entraîne, après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance, égales à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en cours. En cas de règlement par un organisme payeur désigné par le client, ce dernier reste en tout état de cause responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de présence, envoyée avec la facture, est adressée au participant après la conférence, sous condition de l'émargement de la feuille de présence.

4. Le lieu de la conférence n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

5. **Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit.** Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues **avant le 13 juin 2006.** Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.

6. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou vous opposer à leur traitement ou à leur transmission éventuelle à nos partenaires en nous écrivant.

7. Toute réclamation doit être effectuée dans les 15 jours suivant la conférence. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.

FORMATIONS & CONFÉRENCES
GROUPE MONITEUR

Bulletin d'inscription

Si vos coordonnées sont inexactes ou s'il s'agit d'une personne différente, merci d'apporter les corrections ci-dessous

À retourner complété : par courrier au Groupe Moniteur, Service Formations & Conférences, 17 rue d'Uzès, 75108 PARIS Cedex 02 ou par télécopie : 01 40 13 52 06

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés" du 6/01/78, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire.

❑ **OUI, je m'inscris à la journée exceptionnelle du 4/07/06 : « Logement : comment faire face à la crise ? » - Paris**

Nom et prénom.....

Fonction.....Service.....

Société/Organisme.....

E-mail.....

Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Code APE/NAF |_|_|_|_|_|

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Tél. (direct).....Fax.....

Adresse de facturation si différente.....

.....

Date Signature et cachet*

*Ce bulletin signé vaut engagement contractuel.

Création graphique : Elodie Marry

Conférence d'actualité - Paris
4 JUILLET 2006

FORMATIONS & CONFÉRENCES
GROUPE MONITEUR

Logement
Comment faire face à la crise ?

- *Où trouver des terrains disponibles ?*
- *Comment profiter de la loi ENL et du Code des propriétés publiques pour optimiser la production de logements ?*
- *Quels nouveaux partenariats développer ?*

RÉFORME

OFFRE COUPLÉE

Composez vous même votre parcours pédagogique

LA CONFÉRENCE + 8 FORMATIONS À LA CARTE

Avec la participation exceptionnelle de :

- Patrick Bertin — LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
- Anne Berty — NANTES MÉTROPOLE
- Antoine Bour — OPAC DE PARIS
- Jean-Philippe Brouant — UNIVERSITÉ PARIS I
- Serge Contat — ANAH
- Franck Darse — IMMOBILIÈRE 3F
- Charlotte Denizeau — CABINET BERKOVICZ
- Anne-Marie Fribourg — MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
- Catherine Minot — LACOURTE NOTAIRES & ASSOCIÉS
- Alain Moittié — PACTION
- Frédéric Paul — L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
- Lionel Roche — BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS

www.lemoniteur-formations.com

LA CONFÉRENCE

4 juillet 2006 - Paris

FORMATIONS & CONFÉRENCES
GROUPE MONITEUR

Logement : comment faire face à la crise ?

08h30 - Accueil | 12h30 - Déjeuner | 17h30 - Clôture

LES POINTS FORTS

- Identifiez les leviers de la loi ENL pour la production de logements
- Maîtrisez les nouveaux outils juridiques et financiers de la relance foncière
- Bénéficiez de préconisations concrètes pour financer vos opérations de logements

LES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

- « Le Plan Local d'Urbanisme » Isabelle Cassin, 2e édition 2005
- « Code pratique de l'urbanisme » 2 mises à jour annuelles + 4 bulletins d'actualités/an + un accès illimité au contenu sur legirima.com
- Pour toute information complémentaire, consultez les sites : www.editionsdumoniteur.com www.legirama.com

Débats de la matinée animés par **Anne-Marie Fribourg**,
Service du développement urbain et de l'habitat, DGUHC, MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT

9h00 — **LE LOGEMENT AUJOURD'HUI : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

De la loi UH au projet de loi ENL : les réponses à la pénurie de logements
- Loi UH, conventions de délégation et Plan de cohésion sociale : quelles premières leçons tirer ?
- Identifiez les « grandes » et « petites » mesures de la loi ENL

Logement locatif social et intermédiaire, accession à la propriété : distinguez les principales typologies d'habitat visées par la loi ENL
- Quel est le nouveau champ d'application de l'article 55 de la loi SRU ?

Quels sont les principaux obstacles à la production de logements en France ?
- Pénurie et coût du foncier, normalisation, mixité sociale, etc. : les contraintes actuelles

Anne-Marie Fribourg

9h30 — **POLITIQUES LOCALES DU LOGEMENT : QUELLES NOUVELLES RÈGLES DU JEU ENTRE LES ACTEURS ?**

La nouvelle répartition des compétences entre les acteurs publics du logement
- Compétence obligatoire ou optionnelle : quelles sont les responsabilités des EPCI en matière d'habitat ?

Collectivités locales : quels sont les nouveaux outils opérationnels pour organiser une politique de l'habitat sur votre territoire ?
- PLH et délégation des aides à la pierre : contraintes et opportunités de leur mise en œuvre
- ANRU : quelle efficacité des dispositifs dédiés aux zones de rénovation urbaine ?

Jean-Philippe Brouant, *Maître de conférences*, UNIVERSITÉ PARIS I

10h15 — **Table ronde : Comment développer des partenariats efficaces entre collectivités locales et organismes HLM pour relever le défi du logement ?**

- Quels sont les enjeux liés à l'unification du statut des bailleurs sociaux et à la réforme des SACI ?
- Comment mettre en œuvre des accords d'objectifs, des partenariats de projets et des nouveaux accords collectifs intercommunaux ?
- Elargissement du rôle de l'ANAH, nouvelles modalités d'intervention : quelles perspectives pour l'offre de logements dans le parc privé existant ?

Anne Berty, *Directrice de l'habitat et des solidarités*, NANTES MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE
Serge Contat, *Directeur général*, ANAH
Franck Darse, *Directeur général-adjoint*, IMMOBILIÈRE 3F
Frédéric Paul, *Délégué à l'action professionnelle*, L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

11h00 — Pause-café

11h30 — **PÉNURIE FONCIÈRE : COMMENT LIBÉRER DES TERRAINS AU PROFIT DE L'HABITAT ?**

Comment recenser et évaluer les disponibilités foncières du territoire ?
- Un an après le rapport Pommelet : où en est-on de l'inventaire des terrains de l'État disponibles ?
- Services fiscaux : identifiez les nouvelles sources d'informations sur les terrains disponibles
- Pourquoi et comment recourir à un observatoire foncier ?

Maîtrisez les dispositifs innovants de relance foncière
- Ordonnance du 21 avril 2006 : quels apports du nouveau Code général de la propriété des personnes publiques pour l'acquisition et la cession des immeubles des personnes publiques ?
- EPF, nouvelles sociétés publiques d'aménagement : à qui confier la constitution de réserves foncières ?
- Que recouvre le nouveau droit de priorité ?

Charlotte Denizeau, *Maître de conférences*, UNIVERSITÉ PARIS II, *Consultante*, CABINET BERKOVICZ
Catherine Minot, *Chargée des questions d'urbanisme*, LACOURTE NOTAIRES & ASSOCIÉS

Débats de l'après-midi animés par **Patrick Bertin**,
Directeur général-adjoint, LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

14h00 — **COMMENT ADAPTER LES DOCUMENTS D'URBANISME À VOS OBJECTIFS DE LOGEMENT ?**

SCOT, PLU, PLH : maîtrisez l'articulation et le caractère opérationnel de ces outils
- Quelles nouvelles obligations liées à l'élaboration et à la révision des PLU et dans quels délais ?
- Quelles sont les opportunités offertes par cette révision simplifiée du PLU ?
- Comment instaurer un quota de logements sociaux dans le respect de la mixité sociale ?

Densité ou étalement urbain : quels sont les choix à opérer ?
- Quels critères respecter pour déroger au COS ?
- Comment délimiter les terrains à ouvrir à l'urbanisation ?
- Entre démolition, construction et réhabilitation : quelle maîtrise foncière dans les territoires en rénovation urbaine ?

Lionel Roche, *Avocat*, BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS

15h00 — **CONSTRUIRE UN LOGEMENT : NOUVELLES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET RÉALITES ÉCONOMIQUES**

La réforme des autorisations d'urbanisme : opportunités ou contraintes ?
- Permis de construire, permis de démolir, nouveau permis d'aménager : quelles autorisations obtenir ? Vers de nouvelles garanties de sécurité juridique ?
- « Opérations d'intérêt national » : tirez parti des nouveaux cas dans lesquels l'État peut se substituer au maire pour délivrer un permis de construire

A quelles exigences techniques, environnementales et sociales doit répondre un logement ?
- RT 2005, sécurité des ascenseurs, accessibilité aux personnes handicapées, diagnostic électricité, etc. : faîtes le point sur vos nouvelles obligations réglementaires
- Que recouvre la notion de « logement décent » au sens du décret du 30 janvier 2002 ?

Comment concilier respect des exigences normatives et maîtrise des coûts de construction ?
- Comment produire du logement social tout en respectant les normes en vigueur ?
- La maison à 100 000 €, les logements optimisés « Coût Qualité Fiabilité Délais » : quelles opportunités de gains de temps et de coût ?

Patrick Bertin, *Directeur général-adjoint*, LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Antoine Bour, *Directeur général-adjoint*, OPAC DE PARIS

16h00 — Pause-café

16h15 — **CIRCUITS DE FINANCEMENT : QUELLE EST LA NOUVELLE DONNE ?**

Collectivités : quelles sont les nouvelles mesures fiscales en faveur de la construction de logements ?
- Identifiez les terrains concernés par la majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Promoteurs immobiliers : tirez parti des différents types de financements publics et privés
- Mesurez les opportunités liées à l'exonération de la taxe foncière au profit des opérations de logement social
- Identifiez les nouveaux dispositifs incitatifs à la production de logements intermédiaires
- PLAi, PLUS, PLS, PLI, etc. : comment choisir les meilleurs financements ?
- Création du « Borloo populaire » : quels impacts attendus sur la production de logements sociaux ?
- Quelles sont les opportunités d'investissements dans les zones en rénovation urbaine ?

Alain Moittié, *Directeur*, PACTION

PUBLIC CONCERNÉ

- Administrations centrales, collectivités locales, EPCI :
  - responsables habitat-logement
  - responsables urbanisme et aménagement
  - responsables des affaires immobilières et foncières
  - responsables juridique
  - responsables services techniques
- Bailleurs sociaux
  - SA d'HLM, OPHLM, OPAC…
- SEM
- Promoteurs-constructeurs, aménageurs et lotisseurs
- Établissements bancaires et de crédits immobiliers
- Entreprises de construction principales
- Urbanistes, BET et CAUE
- Notaires et avocats

LES FORMATIONS

L'OFFRE COUPLÉE

LA CONFÉRENCE

C'est la possibilité de **suivre une journée d'information** pour comprendre notamment les enjeux de la loi ENL, tant sur la relance foncière que sur les mécanismes de financement en faveur de la production de logements. Les principaux acteurs de l'habitat analyseront et confronteront leurs points de vue sur cette réforme.

+

LES 8 FORMATIONS À LA CARTE

C'est l'opportunité, en **complément** de la conférence du 4 juillet, de **participer en groupe restreint, à une ou plusieurs formation(s) de votre choix,** sur des thématiques "Urbanisme/Immobilier".

Les + de l'offre couplée

- → **Composez vous-même votre parcours pédagogique**
- → **Optimisez votre planning en choisissant librement vos dates**
- → **Utilisez votre crédit au Droit Individuel à la Formation (DIF)**
- → **Bénéficiez d'un tarif préférentiel**

BULLETIN D'INSCRIPTION - L'OFFRE COUPLÉE

Je m'inscris à la conférence :

- ❑ + 1 formation et **je bénéficie de 10% de remise** sur le prix de la formation
- ❑ + 2 formations et **je bénéficie de 15% de remise** sur le prix des formations
- ❑ + 3 formations et **je bénéficie de 20% de remise** sur le prix des formations
- ❑ **Je m'inscris à une ou plusieurs formation(s) uniquement**

Pour tout autre parcours de formation, devis personnalisé au 01 40 13 33 64

Titre de la ou des formation(s) choisie(s)	Date(s) sélectionnée(s)	Tarif(s) HT	Tarif(s) HT remisés
❑ Acquisition foncière et vente de terrains aménagés		1130 €	
❑ La maîtrise foncière		1130 €	
❑ Les nouvelles autorisations d'urbanisme		650 €	
❑ Monter une opération de logement social		1130 €	
❑ Constituer un dossier ANRU		650 €	
❑ Opérations de rénovation urbaine		1130 €	
❑ La fiscalité immobilière		1130 €	
❑ Ventes d'immeubles		650 €	
	Sous-total HT		
	La conférence	**+ 610 €**	
	Total HT de l'offre couplée		

À retourner complété au
Groupe Moniteur, Service Formations :
- par courrier : 17, rue d'Uzès, 75108 PARIS Cedex 02
- par télécopie : 01 40 13 52 06

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés" du 06/01/78, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire.

Participant

Nom
Prénom
Fonction
Service
Société
Code APE/NAF
Adresse
CP/Ville
Tél.
Fax
E-mail

Responsable de formation

Nom
Prénom
Tél.
Fax
E-mail

Date, signature et cachet*

*Ce bulletin signé vaut engagement contractuel.